



## Déclaration liminaire Comité Social d'Administration

Séance du 15 février 2023

Élu·es : Isabelle Lalhou, Patrice Rafalimanana

Monsieur le Directeur général, cher-es collègues,

Le président de la République et son gouvernement entendent mener une réforme des retraites au pas de charge, à l'encontre de l'opinion générale. Balayant une fois de plus d'un revers de la main la démocratie sociale sous couvert de démocratie institutionnelle, le mécontentement monte d'un cran dans la rue. À l'étranger, à l'AEFE, le taux de grévistes élevé traduit également un refus net du report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

Pour le Sgen-CFDT, envisager un tel report dans notre société, et dans le secteur de l'éducation où tout est à construire pour rendre les carrières attractives, repenser les métiers en fonction de la charge de travail et de l'usure, constitue une forme incontestable de mépris.

Ce mouvement social d'ampleur doit aussi, pour le Sgen-CFDT, être l'occasion de mettre un coup de projecteur à l'AEFE sur la situation des personnels recrutés locaux : dans de trop nombreux pays, leur protection sociale est insuffisante. Et, pour le Sgen-CFDT, ces questions ne relèvent pas de seuls traitements ou négociations à l'échelle locale. Elles doivent aussi faire l'objet d'échanges au sein de ce comité social d'administration.

Nous rappelons et soulignons que cette instance est aussi celle des personnels recrutés locaux : nous y sommes électeurs et je suis leur représentant au même titre que je représente les personnels détachés. Notre nombre croissant en raison d'une politique contestable ne peut plus faire de nous les oubliés du dialogue social de l'opérateur au niveau du réseau, précisément au sein de cette instance. Nous demandons instamment aujourd'hui, en ce début de mandat, que l'Agence traite ici tout ce qui relève, pour eux, pour nous, des compétences du comité social d'administration. Notre bilan électoral nous donne au demeurant raison : nous sommes la seule organisation syndicale à afficher une nette et constante progression dans les urnes. Parce que nous prenons soin de toutes et tous, quel que soit leur statut.

L'inflation galopante en France est une source de mécontentement et de préoccupation majeure. Que dire de la situation de certains personnels à l'étranger ? Nombre d'entre eux se paupérissent et ceux qui sont souvent les plus affectés sont les personnels recrutés locaux. Quelle réponse pour tous ces personnels en détresse ?

Nous demandons instamment par ailleurs que les personnels détachés bénéficient sans exception des primes statutaires auxquelles ils auraient droit en France ainsi que de vraies prestations familiales pour chacune et chacun. Le syndicalisme, c'est savoir répéter. Nous attendons aussi mais, tout comme les personnels, notre patience a des limites.

Nous continuerons bien sûr de demander instamment que l'indemnité pays (ISVL ou ICCVL) servie soit juste, à la hauteur des besoins et que les écarts se réduisent entre les primes des encadrant·es et des enseignant·es. Telle n'est pas la voie qui a été retenue hélas à l'issue des travaux de révision du décret 2022-22. Nous y reviendrons au cours de ce mandat.

De même, il devient urgent de réduire les écarts de rémunération entre personnels détachés et recrutés locaux. Dans certains établissements, alors qu'ils exercent les mêmes fonctions, certains vivent très bien et d'autres courent après les leçons particulières pour boucler les fins de mois. Ce n'est plus tenable. Est-ce le modèle auquel nous aspirons ? Nous demandons que la question de la revalorisation salariale soit débattue et tranchée, ici, dans cette instance, pour les personnels recrutés locaux. Nous demandons aussi que les personnels d'encadrement en établissement soient formés au dialogue social pour un dialogue sans blessures, notamment en cette année de tensions sociales en raison des salaires. Et que ce dialogue aboutisse.

Nous n'oublions pas non plus les personnels des services centraux : les personnels non fonctionnaires bénéficient enfin, comme leurs collègues, d'une hausse de leur rémunération de +3,5%. Ce n'est que justice et cela ne doit occulter la nécessaire revalorisation des indemnités servies aux agents dans le cadre de la mise en œuvre du Rifseep, ni la réduction des écarts de rémunération entre détachés, PNA et non fonctionnaires, ni la cédésation attendue des non fonctionnaires. La revalorisation mise en œuvre au MEAE doit aussi s'appliquer aux agentes et agents de l'opérateur public.

Vous l'aurez compris, la CFDT continuera d'être très combative sur tous ces points et point par point en 2023.

Nous ne lâcherons rien en tous domaines.